

Département des Bouches-du-Rhône
Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 31 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 10
Quorum : 6
Nombre de présents: 9
Nombre de représentés : 0

SÉANCE DU 7 avril 2025

Affichage du procès-verbal en date du :
21 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures 00 en salle des commissions de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS.

DELIBERATION N° 25-003
Finances - Compte administratif – Exercice 2024

Administrateurs présents :

M. Marc DEPAGNE, Adjoint – Port-de-Bouc,

Mme Josiane DI PUMA, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),

Mme Isabelle DUDRAGNE, Représentante des associations des personnes handicapées du département (La Chrysalide).

Mme Martine DUMOND, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),

Mme Françoise EYNAUD, Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),

Mme Martine GALLINA – Adjointe – Port de Bouc,

Mme Nathalie LEFEBVRE, Adjointe – Martigues,

M. Denis NUNEZ - Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),

M. Vincent THERON, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART),

Administrateurs représentés : Sans objet

Administrateurs excusés :

M. Gérard FRAU – Adjoint Martigues,

Empêché :

Mr Gaby CHARROUX, président du CIAS et du conseil d'administration

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Josiane DI PUMA** est nommée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le compte administratif retrace l'exécution des prévisions budgétaires (budget primitif et décision modificative) de l'exercice 2024 pour l'établissement public. Il est en concordance avec le compte de gestion chez le Comptable public.

CONSIDERANT que le compte de gestion de l'exercice 2024 adopté n'a appelé ni observation, ni réserve,

CONSIDERANT que le conseil d'administration doit se prononcer sur le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année N+1, soit au plus tard le 30 juin 2025,

CONSIDERANT que pour ce faire, Monsieur le président doit quitter la séance et être remplacé par Madame la vice-présidente,

Ceci exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, L2121-31, L.2311-1, L.2312-1 et R.2121-8

VU l'Instruction budgétaire et comptable M57,

VU la Circulaire préfectorale réf. DCLE/BFLI/2025-01 du 5 février 2025 relatives aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2025,

VU la Délibération n° 25-002 du conseil d'administration en date du 7 avril 2025, portant approbation du compte de gestion présenté par le Comptable public,

VU la Présentation du compte administratif 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : Est approuvé, par chapitre, le compte administratif de l'exercice 2024 avec les résultats globaux suivants, en concordance avec le compte de gestion de l'exercice 2024 :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL			
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024			
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	116 625,22	7 113 400,00	7 230 025,22
Titres émis de recettes nettes (B)	61 358,39	6 914 808 ,34	6 976 166 ,73
Reprise excédents 2023 (C)	0,00	152 051,86	152 051,86
<i>Part affectée à l'investissement ex 2024</i>			
Recettes réelles (D = B + C)	61 358,39	7 066 860,20	7 128 218,59
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	116 625,22	7 113 400,00	7 230 025,22
Mandats émis de dépenses nettes (E)	57 997,25	6 982 131,56	7 040 128,81
Reprise déficit 2023 (F)	8 225,56	0,00	8 225,56
Dépenses réelles (H = E + F)	66 222,81	6 982 131,56	7 048 354,37
Résultat de clôture de l'exercice 2024			
(D - H) Excédent		84 728,64	79 864,22
(H - D) Déficit	4 864,42		



COMPTE ADMINISTRATIF DU CLIC
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	16 978,71	305 120,000	322 098,71
Titres émis recettes nettes (B)	2 677,00	302 632,11	305 309,11
Reprise excédent 2023 (C)	14 301,71	2 452,77	16 754,48
Recettes réelles (D = B + C)	16 978,71	305 084,88	322 063,59
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	16 978,71	305 120,00	322 098,71
Mandats émis dépenses nettes (E)	5 668,14	301 350,11	307 018,25
Reprise déficit 2023 F)	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles (H = E+ F)	5 668,14	301 350,11	307 018,25
Résultat de clôture de l'exercice 2024			
(D - H) Excédent	11 310,57	3 734,77	15 045,34
(H - D) Déficit			

COMPTE ADMINISTRATIF DU MAINTIEN A DOMICILE

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	89 438,33	5 078 315,00	5 167 753,33
Titres émis recettes nettes (B)	20 133,85	4 889 231,95	4 909 365,80
Reprise excédent 2023 (C)	69 643,12	120 641,26	190 284,38
Recettes réelles (D = B + C)	89 776,97	5 009 873,21	5 099 650,18
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	89 438,33	5 078 315,00	5 167 753,33
Mandats émis dépenses nettes (F)	48 956,56	4 976 857,34	5 025 813,90
Reprise déficit 2023 (C)	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles (H = F)	48 956,56	4 976 857,34	5 025 813,90
Résultat de clôture de l'exercice 2024			
(D - H) Excédent	40 820,41	33 015,87	73 836,28
(H - D) Déficit			

COMPTE ADMINISTRATIF - RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2024 (CONSOLIDÉ)			
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	223 042,26	12 496 835,00	12 719 877,26
Titres émis recettes nettes (B)	84 169,24	12 106 672,40	12 190 841,64
Reprise excédent 2023 (C)	83 944,83	275 145,89	359 090,72
Recettes réelles (D = B + C)	168 114,07	12 381 818,30	12 549 932,37
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	223 042,26	12 496 835,00	12 719 877,26
Mandats émis dépenses nettes (E)	112 621,95	12 260 339,00	12 372 960,95
Reprise déficit 2023 (F)	8 225,56	0,00	8 225,56
Dépenses réelles (H = E + F)	120 847,51	12 260 339,00	12 381 186,51

Résultat consolidé de clôture de l'exercice 2024			
(D - H) Excédent	47 266,56	121 479,28	168 745,84
(H -D) Déficit			
TOTAL GÉNÉRAL			168 745,84

Article 2 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

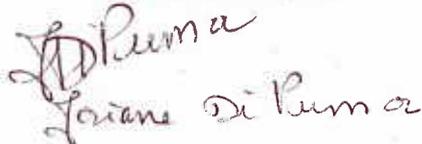
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Fait à MARTIGUES le 7 avril 2025
Pour extrait conforme,

Josiane DI PUMA
Secrétaire de séance



Nathalie LEFEBVRE,
Vice-présidente

